



PRÉSERVER SA SANTÉ & CONSTRUIRE LA RIPOSTE

Département des Yvelines

Le gouvernement envisage de rouvrir les écoles à partir du 11 mai. La reprise ne peut se faire que si un environnement de travail sain et sécurisé est garanti à toutes. Avec la CGT Educ'action, agissons pour nos droits et notre sécurité.

LE POINT SUR MES DROITS

AXE

A Je construis et fais valoir mon droit de retrait



La CGT Educ'action met à ma disposition une boîte à outils et une procédure.

1. Demande de garantie de sécurité
2. Droit d'alerte
3. Droit de retrait

Le droit de retrait s'exerce individuellement, mais il est primordial de le construire collectivement.

AXE

B J'exerce mon droit de grève



La FERC/CGT a déposé un préavis de grève national sur la question sanitaire couvrant les personnels jusqu'au 31 mai. En utilisant ce droit, je peux agir collectivement et porter avec mes collègues des revendications liées aux conditions de travail.

Si je suis PE et que j'ai décidé d'exercer mon droit de retrait, je peux le doubler en envoyant pour chaque journée de travail une déclaration d'intention de grève. Ainsi, en cas de contestation de mon droit de retrait par l'administration suivie d'un jugement défavorable du Tribunal Administratif, je serai considéré·e comme gréviste.

1^{er} degré : Attention aux délais de transmission des déclarations d'intention

AXE

C Je n'oublie pas ma santé psychique



Prendre soin de sa santé mentale est tout aussi important que de s'occuper de sa santé physique. Les pressions et injonctions auxquelles les personnels font actuellement face ont un effet délétère sur leurs conditions de travail. Les risques psycho-sociaux sont réels et l'employeur ne peut les ignorer.

Je n'hésite pas à renseigner de manière très factuelle le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) et à aller consulter mon médecin. Exercer mes missions ne doit pas me rendre malade.

CONTACTS

CGT Educ'action des Yvelines
cgteducation78@gmail.com

Notre blog :
<http://www.cgteduc-yvelines.fr/>